



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 43607

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le devenir du fonds de gestion de l'espace rural créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Pour le seul département de l'Aveyron, le comité départemental, qui rassemble élus, professionnels et administrations, a pu faire financer, en 1995, 300 dossiers portés par différents acteurs du milieu rural (enveloppe de 6,3 millions de francs). Or pour 1996, malgré une enveloppe budgétaire portée à 6,8 millions pour 400 dossiers connus à ce jour, nous apprenons que notre département devra se suffire des 2,6 millions de francs programmes en juin et que pour 1997 le fonds de gestion de l'espace n'aurait plus d'enveloppe. S'il devait en être ainsi, nous pourrions considérer que la politique d'aménagement du territoire est très compromise. Que penser de la déception des différents partenaires du milieu rural qui, croyant aux vertus de ce fonds pour faire émerger des projets dans le plus grand partenariat possible, voient une promesse d'expérimentation interrompue, bien avant les trois années prévues, faute de moyens et non faute de projets ? Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire respecter les engagements pris lors de la création de ce fonds en particulier pour les zones de montagne, comme l'Aveyron, plus particulièrement concernées par les mesures d'entretien et de réhabilitation du patrimoine rural.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43607

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5237

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6281